



Règlements – RIG 2019

1. Chaque équipe doit être composée de 2 participants et peut être constituée d'hommes, de femmes ou être mixte.
2. Les membres doivent se suivre en tout temps à moins de 15 mètres de distance.
3. Les membres doivent respecter le tracé du parcours pour les sections où il est spécifié de le faire.
4. L'équipe doit être parfaitement autonome au niveau du ravitaillement, du matériel et de la sécurité. Elle doit donc avoir avec elle le matériel obligatoire en tout temps.
*** Voir la liste du matériel obligatoire à la fin de ce document.**
5. Les équipes doivent avoir la balise GPS en tout temps avec eux, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée inclusivement.
6. Les équipes sont dans l'obligation de porter assistance à une équipe qui a un problème nuisant à sa sécurité.
7. L'équipe doit s'assurer de poinçonner son passeport comme preuve de passage. Vous êtes responsable de vérifier que votre passeport est bien poinçonné pour chaque PC au cours de la course. Chaque poinçon non visible sur la carte à poinçonner sera sanctionné par une pénalité en temps correspondant au nombre de PC non validés (cf : pénalités).
8. Nous ne tolérerons aucun déchet jeté pendant la course. Une équipe prise sera immédiatement pénalisée (en temps). Les excréments doivent être enterrés à plus de 10 mètres des cours d'eau, le papier de toilette doit être ramassé et jeté à la poubelle ou dans les toilettes.
9. Tous les coureurs doivent signer un formulaire de renonciation fourni par l'organisation avant le départ.
10. L'organisation se réserve le droit d'ajouter des règlements spécifiques à chaque épreuve. Ceux-ci seront inscrits au *Road Book* et il est de la responsabilité des coureurs de les lire.
11. Tous les moyens de transport motorisés sont interdits.
12. Les voiles et autres moyens de propulsion non motorisés seront acceptés, sauf avis contraire, pour certaines sections.

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :

13. Le camping au « village des athlètes » est obligatoire pour tous les coureurs le vendredi et samedi soir, pour des raisons de contrôle de sécurité et d'équité entre les coureurs.
14. Par souci d'équité, les coureurs ont l'obligation de coucher en tente les vendredi et samedi soir. Il n'est pas obligatoire pour les assistants de dormir en bivouac.
15. Les GPS et les montres GPS sont interdits. Seules les montres qui ne donnent QUE l'heure sont acceptées.
16. L'utilisation de téléphone satellite ou cellulaire est interdite durant l'épreuve. Le téléphone doit être utilisé en cas d'urgence seulement.
17. Les équipes doivent parcourir les points de contrôles et transitions dans l'ordre, à moins d'indications contraires dans le *Road Book*.
18. Les équipes d'assistance ont seulement le droit d'aider leurs équipes dans les zones de transitions, de départs et d'arrivées.
19. Chaque équipe n'a droit qu'à un seul véhicule d'assistance dans les transitions et lieux de campement. LES REMORQUES ET LES VR SONT INTERDITS.
20. La participation d'un coureur par équipe est obligatoire lors du prologue jeunesse

Respect de l'environnement – Écoresponsabilité

Le Raid international Gaspésie met en œuvre une démarche écoresponsable. Les équipes s'engagent à la respecter, notamment sur les points suivants :

- N'abandonner aucun déchet ou objet quel qu'il soit dans la nature, laisser propres les sites de bivouacs.
- Respecter l'environnement naturel, ne pas briser de branches ou déplacer d'éléments naturels afin de faciliter ou raccourcir un passage.
- Respecter les propriétés privées et les autres usagers de la nature : promeneurs, pêcheurs, etc.
- Rationaliser autant que possible les déplacements, éviter le gaspillage lors des achats.

D'une façon générale, respecter les consignes d'écoresponsabilité qui pourraient être données en cours d'épreuve.

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :

Traverses de propriétés

Plusieurs propriétés, privées ou publiques, sont traversées pendant le raid. Sachez respecter ces lieux, restez toujours vigilants à la présence d'animaux et n'oubliez jamais de refermer les barrières ou les portails que vous avez dû ouvrir. Les droits de passage ne s'appliquent que pour la durée de la course. Il est formellement interdit de retourner sur ces terrains sans l'autorisation du propriétaire.

Sécurité

Les concurrents participent à la compétition dans le respect des règles de sécurité. Que celles-ci relèvent du règlement ou des règles de bon sens et de logique, ils doivent agir en individus responsables. Le comportement d'un participant ne doit jamais mettre en péril sa vie ou celle d'autrui. Tout manquement à ces principes et à ces règles engage la responsabilité personnelle de leurs auteurs et dégage alors l'organisation de toute responsabilité.

L'équipement défini à l'article spécifique à ce sujet est considéré comme le matériel de sécurité et est obligatoire. Il pourra être contrôlé à n'importe quel moment durant la course par l'organisation.

Il est obligatoire de savoir nager pour participer au raid. Par le seul fait de s'inscrire, tout concurrent atteste savoir nager.

Tout manquement aux règles d'assistance à une personne en danger sera pénalisé par l'exclusion de la course.

Les conditions météorologiques et/ou naturelles ou les impératifs de gestion de l'épreuve peuvent obliger l'organisation à stopper des équipes. Le cas échéant, le chronomètre continue à courir, mais le jury pourra faire des ajustements de temps s'il le juge nécessaire.

Les membres de l'organisation pourront décider d'arrêter temporairement ou définitivement un concurrent. La non-observation des consignes de l'organisation donne lieu à une pénalité et dégage l'organisation de toute responsabilité ultérieure.

Procédure en cas d'intervention spéciale

Lorsqu'un hélicoptère, un bateau, un VTT ou une voiture est en vue, étendre les couvertures de survie pour signaler la présence de l'équipe. Un équipier doit, les bras en « V », simuler un YES (oui) si l'intervention est nécessaire et siffler trois longs coups consécutifs. Il doit simuler un NON avec les bras dans le cas contraire (un bras levé, l'autre non). En cas d'urgence, tout concurrent peut prévenir l'organisation soit par téléphone satellite, soit par cellulaire.

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :

Le recours à l'assistance de l'organisation sans justification peut entraîner une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course. Ces pénalités seront jugées par le jury de course.

Tout membre d'une équipe faisant le raid reste entièrement responsable de ses objets et matériels personnels. En cas de perte, de vol, de détérioration de ce matériel et effets, la responsabilité de l'organisation du raid ne pourra être mise en cause.

Service médical d'urgence

Une équipe d'intervenants en premiers soins sera responsable des services médicaux d'urgence.

Les services de premiers soins de l'organisation du raid sont soit positionnés à un endroit jugé important par l'organisation du raid, soit ils sont mobiles avec un véhicule lorsque le choix des voies routières est plus approprié.

Une équipe peut être neutralisée pour raisons « médicales » (accident, incident, fatigue, etc.) à sa demande ou selon la décision de l'organisation du raid. Le cas échéant, le temps n'est pas arrêté et l'équipe devra se conformer aux directives de l'organisation du raid.

Abandon – Hors course

En cas d'abandon, tout concurrent devra impérativement prévenir l'organisation soit par téléphone satellite ou cellulaire, soit en se rendant à la transition la plus proche pour le signifier à un officiel.

Le non-respect de cette obligation pourrait entraîner, dans le cas de recherches spécifiques, la responsabilité pécuniaire, civile et pénale du ou des concurrents n'ayant pas pris les dispositions nécessaires à la signalisation de leur localisation. Le non-respect de cette obligation dégagerait l'organisation de toute responsabilité et donc de toute poursuite civile ou pénale.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

Réclamations – Jury de course

Les réclamations doivent être déposées par écrit sur le point d'assistance suivant la section ou la portion de course sur laquelle une équipe souhaite poser une réclamation. Des frais de 200 \$ CA sont exigés pour toute réclamation. Elles seront jugées par le jury de course qui entendra, s'il le juge nécessaire, les concurrents concernés par les réclamations.

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :

Le jury de course est composé de : un représentant de la direction du raid, un représentant de l'équipe technique, un représentant du commissariat de course et toute personne dont la présence est jugée utile par les membres du jury de course.

Le jury de course veille à ce que l'éthique de la course soit respectée par les participants. Il est seul juge des manquements au règlement. Il reçoit et juge les réclamations émises par les participants. Il peut sanctionner par des pénalités toute transgression au règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toute autre raison. Le personnel d'organisation technique présent sur le terrain est assermenté par l'organisation. Leur témoignage fait donc foi devant le jury de course.

Pénalités minimales

| | |
|---|--|
| Recours à l'assistance de l'organisation non justifiée | 1 h |
| Non-respect de la propreté en tout temps lors de la course | 3 h |
| État non conforme du matériel de sécurité | 2 h |
| Équipement manquant | 30 minutes par item |
| Progression non groupée (15 mètres) en tout temps | 30 minutes |
| Non-observation des consignes de l'organisation | 2 h |
| Non-respect des règles de sécurité | 4 h |
| Point de contrôle (PC) non poinçonné (jour 1 à 3) | 3 h |
| Poinçonner un PC sans la présence de l'équipe entière | 1 h |
| Course ou attitude dangereuse ou inadaptée | Disqualification |
| Assistance extérieure planifiée lorsque non permise | Disqualification |
| Attitudes antisportives (ex. : tricherie manifeste, contestations systématiques, mauvais esprit, propos ou geste déplacé) | Disqualification |
| Non-passage par un point d'organisation (transitions, campements) ou ne pas camper à un camping obligatoire | Disqualification |
| Perte de la carte à poinçonner | Temps de la dernière équipe plus 3 heures de pénalité |
| Perte du <i>Road Book</i> ou de la carte du parcours : | À déterminer par l'organisation selon l'état d'avancement de la course (3 h minimum) |
| Non-participation au prologue jeunesse | 3 h |

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :

Exclusion de la course

- Infraction sur l'identité ou les capacités physiques d'un concurrent.
- Utilisation de moyens de transport ou de matériel non autorisés.
- Dégradation volontaire de l'environnement.
- Attitude injurieuse ou agressive.
- Attitude déloyale, destruction, sabotage.
- Non-assistance à personne en danger.
- Pollution, feu, dégradation, vandalisme pendant ou après les épreuves (ces actes restent sous la responsabilité des concurrents engagés). En cas d'infraction entraînant l'exclusion de la course d'une équipe, les membres de l'équipe (concurrents, assistants) seront solidairement et indéfiniment responsables de leurs actes, et dégagent l'organisation de toute responsabilité.

Lutte contre le dopage

L'Organisation du Raid international Gaspésie s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. Dans cette optique, l'ensemble des textes applicables en la matière de l'Agence canadienne antidopage sont entièrement reconnus et applicables lors de l'épreuve. De surcroît, tout cas de dopage donnera lieu, en plus des mesures prévues par les textes en vigueur alors applicables par les organisateurs, aux mesures suivantes qui s'appliqueraient au concurrent convaincu de dopage, ainsi qu'à l'ensemble des membres de son équipe et de son association, de sa structure, de ses partenaires et commanditaires, et de ses représentants, de façon solidaire et indéfinie :

- Interdiction à vie de participer aux différents événements organisés par Endurance Aventure.
- Information à l'ensemble des organisateurs de raids aventure dans le monde en leur demandant d'appliquer les mêmes sanctions.

Conditions de participation

Les participants déclarent avoir pris connaissance du règlement ainsi que des divers documents assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :

MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDÉ

Matériel obligatoire par personne par tout temps (du départ à l'arrivée)

- Sifflet
- Lampe frontale
- Couverture de survie
- Trousse premiers soins
- Sac étanche avec linge de rechange chaud (haut et bas)
- Boussole

Matériel obligatoire par personne pour section vélo

- Vélo de montagne
- Casque de vélo approuvé
- Lampe avant pour vélo
- Feu rouge arrière clignotant

Matériel obligatoire pour section canot

- 1 canot (pas de kayak)
- 1 sac à corde avec corde flottante de 15 mètres par équipe pour la sécurité nautique facile à lancer
- 1 couteau sécurité nautique
- Gilet de sauvetage approuvé (VFI – attention : les VFI autogonflants ou gonflables sont interdits)

Matériel obligatoire pour section cordes

- 1 équipement complet par équipe
- Baudrier d'escalade
- 2 longues (cordes d'escalade) avec 2 mousquetons simples
- Descendeurs de type 8 ou ATC avec un mousqueton à vis ou auto lock
- Un prussik (cordelette 7 mm) avec un mousqueton à vis ou auto lock
- Un casque de vélo ou d'escalade

Matériel obligatoire pour les bivouacs (gestion par les assistants)

- Tente
- Sacs de couchage (1 par personne)
- Matelas de sol
- Nourriture
- Eau
- Réchaud, etc.

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :

Matériel fourni par l'organisation

- Les embarcations (canots et rames) seront fournies par l'organisation, si demandé.
- Les participants peuvent apporter leur CANOT et leurs pagaies

Remarque : Les coureurs et assistants doivent transporter tout le matériel (vélos ET canots). Il n'y aura pas de transport collectif des canots comme en 2016.

Matériel fortement recommandé par l'organisation

Combinaison néoprène pour les nages en rivière et en mer et les activités canyoning.
L'eau des rivières est inférieure à 7 degrés Celsius.

Document mis à jour le 15 août 2019.

Initiale du chef d'équipe :

Signature du chef d'équipe :